

Zeitschrift:	Bulletin généalogique vaudois
Herausgeber:	Cercle vaudois de généalogie
Band:	11 (1998)
Artikel:	La famille Tombez : bourgeoise de Bellerive, citée pour la première fois en 1358
Autor:	Marion, Gilbert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1085306

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La famille Tombez

bourgeoise de Bellerive

citée pour la première fois en 1358

Le patronyme

La famille Tombez porte un patronyme qui est régulièrement cité dans diverses sources du Vully vaudois dès le XIV^e siècle, avec les variantes "de Tombay", "de Tombex", "Tombés" ou "Tombez", cette dernière graphie s'imposant au XVIII^e s. En 1358, le nom de famille est alors une invention récente¹. La transmission du patronyme se fait généralement de père en fils, mais il n'est pas rare à la fin du Moyen Age de le voir se transmettre par les filles, tel beau-fils préférant adopter le nom de famille de sa femme si le beau-père est une personnalité locale, et surtout si l'époux provient d'une famille qui n'a pas encore de patronyme. Ce fut probablement le cas pour la famille qui nous intéresse vers 1500.

Dans la commune de Bellerive, les explications généralement admises pour expliquer l'origine des noms de famille se vérifient aisément:

Ainsi le nom Grandjean (qui côtoyait autrefois les Petitjean) vient d'un trait physique; les Bonamand d'un trait de caractère (= bon ami); Paul, Camilly, Berthoud et Vuillème viennent du prénom d'un ancêtre (respectivement Paul, Camille, Berthold et Guillaume).

Le nom de famille Tombez pour sa part tire son origine d'un lieu-dit. Diverses communes de Suisse romande possèdent ou ont possédé un lieu-dit "Tombey" ou "En Tombey"². Ce nom évoque la tombe, et lorsqu'une vérification est possible, le lieu-dit se trouve toujours à l'emplacement ou à proximité d'un cimetière ou d'une ancienne nécropole. Celui qui s'appelait *Du Tombez* ou *Tombez* doit son nom à un ancêtre qui demeurait près du cimetière local, situation qui n'avait

¹ Cf. Comment réaliser sa généalogie, Histoire des noms de famille, Cabédita, 1991.

² Cf. Bossard Maurice et Chavan Jean-Pierre, Nos lieux-dits, Toponymie romande, 1986, p.228.

rien d'extraordinaire puisque le champ du repos était presque toujours autour d'une église. Dans la commune de Bellerive, tout porte à penser que les premiers à avoir porté ce nom demeuraient dans la partie orientale du hameau de Cotterd, dans les vignes qui s'étirent au nord-ouest du lac de Morat.

Le nom Tombez peut ainsi être comparé au patronyme *Ducimetière*, nom de familles vaudoises attestées dès le XVI^e siècle avec les bourgeoisies de Saint-Saphorin, de Corsier, de Cossonay et d'Orbe.

La particule "de" ou "du" qui apparaît souvent au Moyen Age et jusqu'au XVII^e siècle pour la famille Tombez n'est pas un signe de noblesse. Elle est partie intégrante du nom, comme pour les familles roturières *Dupont*, *Dufour* ou *Dudan*, etc. Rappelons d'ailleurs que bon nombre de familles nobles se passaient très bien de la particule; ainsi les *Mestral* ou les *Fivaz* (dont une descendante épousera d'ailleurs un Tombez de Salavaux en 1826) de Payerne, les *Frossard* ou les *Clavel* plus en amont dans la Broye.

Evolution du statut social de la famille

Les premiers Tombez mentionnés, soit Johannod du Tombay en 1358 et Rolet du Tombex en 1397³, sont des paysans de Bellerive apparemment bien établis. Rolet est cité en tant qu'affrontant, soit propriétaire d'un champ qui se trouve "affronte" (= à côté d') une parcelle qui fait l'objet d'une reconnaissance dans un acte de Guillermus Marie, notaire à la cour de l'évêque de Lausanne.

Aux X^e et début du XVI^e siècles, la famille Tombez semble gagner en importance. Les représentants des diverses générations citées dans un terrier de 1527 feraient partie des paysans bien lotis de Bellerive⁴. Et en 1517, un document conservé aux ACV⁵ rapporte que Pierre Babie et Pierre Tombex de Bellerive, et Michel Mognier (Monney) de Villars-le-Grand, fondèrent une chapelle dédiée à la Vierge, avec un autel en pierre, dans l'église de Cotterd. Les rentes annuelles destinées à la célébration de messes dans cette chapelle équivalent à environ 6 florins de Savoie. La garantie donnée par Pierre Tombex est un champ de 5 poses qu'il possède à Bellerive. Il s'agit pour l'époque d'une belle parcelle de terre.

³ Art. "Bellerive", in Dictionnaire historique vaudois et ACV, CXX 34/--.

⁴ ACV, Fl 11.

⁵ ACV, CXX 34/3, 21.10.1517. Ce document était connu de l'historien Ernest Cornaz, qui le cite dans l'art. "Cotterd" du Dictionnaire historique vaudois.

Elle équivaut à la garantie qu'offre Pierre Babie, soit sa maison à Salavaux, ou à la vigne que possède Mougnier à Villars-en-Vully.

Cette relative aisance de la famille à cette époque pourrait apporter un indice à la possible origine commune des Tombez de Bellerive et des Thumbé de Fribourg. Selon le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, la famille Thumbé fut admise à la bourgeoisie de Fribourg en 1537. A cette époque, il fallait déjà une certaine fortune pour être reçu bourgeois d'une ville. Les Thumbé occuperont diverses charges importantes dans le canton de Fribourg aux XVIIe et XVIIIe s., avant de s'éteindre. Or le chanoine Fridolin Brülhart, dans son histoire de Saint-Aubin, précise que les Thumbé étaient originaires du Vully. S'ils venaient de Bellerive, il pourrait s'agir d'un membre de la famille qui s'opposait à la Réforme (officielle dès 1536 en terre vaudoise) et préférait émigrer afin de conserver l'ancienne foi. Des recherches aux Archives de l'Etat de Fribourg sur l'arrivée des Thumbé pourraient apporter des éclaircissements utiles.

Il est difficile d'établir la filiation complète de tous les Tombez de Bellerive. Tout d'abord, les registres paroissiaux semblent avoir quelques lacunes aux XVIIe et XVIIIe siècles. En effet, plusieurs personnages trouvés dans les registres de notaires et les terriers n'apparaissent pas dans les actes d'état civil. S'il est possible que certains aient été baptisés ou mariés dans une autre paroisse, il est aussi probable que le pasteur de Cotterd ou son suffragant aient parfois négligé de transcrire dans leurs registres certains actes.

Les Tombez sont peu nombreux dans les archives militaires de l'Ancien Régime. Aucun d'eux ne semble avoir eu un grade de sous-officier ou d'officier avant le XXe siècle. Dans les divers rôles militaires du bailliage d'Avenches conservés aux ACV⁶, aucun Tombez en état de porter armes n'apparaît en 1585 parmi les sept arquebusiers et deux piquiers que fournit Bellerive. En 1610, on trouve parmi les soldats de Bellerive les frères Abraham et Jaquet (=Jacques) de Tombex. En 1624, Abraham est incorporé dans les mousquetaires et Jaquet dans les hallebardiers. En 1626, il n'y a plus que Jaquet, tout comme en 1653; on dit alors que Jaquet ne recevra pas de solde, car il n'est pas allé "aux Monstres" (= à la revue militaire).

Ces sources militaires sont fort utiles pour les généalogistes. Elles permettent de compléter certaines lacunes de l'état civil en formulant des hypothèses sur l'âge des soldats. Ici, Abraham pourrait être l'aîné et avoir été licencié de ses obligations militaires avant son frère Jaquet. Ou

⁶ ACV: Bic 95, 96, 97 et 109.

alors Abraham est plus jeune, mais il est mort avant son frère aîné. En 1653, en raison de son âge avancé ou d'ennuis de santé, Jaquet a-t-il peut-être jugé qu'il n'avait pas besoin de se rendre à la revue?

Parmi les quelque deux cents terriers conservés aux Archives cantonales vaudoises qui couvrent partiellement des fonds situés dans le Vully⁷, seuls quelques-uns contiennent une rubrique "Tombez". Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées:

1. Les Tombez ne possèdent pas de terres; ils seraient locataires. Mais le statut social de la famille au XVI^e siècle ne correspond pas à cette possibilité, la famille n'étant pas désargentée.
2. Ils possèdent des terres franches de redevances. Cependant, cela est rare dans le Pays de Vaud. Ce privilège exceptionnel aurait été mentionné une fois ou l'autre dans d'autres documents relatifs à Bellerive.
3. Les biens que possèdent les Tombez relèvent d'une seigneurie dont les archives ne sont pas accessibles (perdues ou inconnues). Les archives et les terriers de la famille noble de Treytorrens par exemple, possessionnée dans le Vully, sont introuvables.

Cette troisième hypothèse nous semble être la plus réaliste. Jaques de Tombex, cité comme *grand gouverneur de la paroisse de Bellerive* en 1645⁸ serait peut-être l'un des derniers notables de la famille avant sinon un déclin, au moins une grande discréption durant la période 1680-1740.

Tout porte à penser que la famille est alors plutôt modeste, en tous cas moins fortunée qu'au début du XVI^e s: en 1700, le cercueil de la veuve Tombez doit être payé par la commune⁹. Ailleurs dans les comptes communaux du début du XVIII^e s., rares sont les Tombez qui emportent l'enchère lors des mises des parcelles de prairies communales du mois de juin.

Le vent va tourner dès la seconde moitié du XVIII^e s. Davantage de mentions dans les archives notariales et celles du Conseil de Bellerive attestent que les Tombez sont revenus dans la bonne moyenne des familles paysannes. Il y a certes quelques individus qui sont dans la pauvreté; mais Jacob Tombez fait partie du Conseil, soit l'exécutif d'alors, où siègent en général des paysans bien établis. Il apparaît plusieurs fois entre en 1772 et 1783 dans les registres du notaire Benjamin Grandjean¹⁰ en tant qu'acquéreur de champs.

⁷ ACV, série "Fl" pour le bailliage d'Avenches.

⁸ ACV, Fl 447, fol.1.

⁹ Archives communales de Bellerive, FA, 1700.

¹⁰ ACV: Dc 29/1.

Un document intéressant permet de se faire une idée du train de campagne des paysans de Bellerive: le 12 mars 1799, alors que notre pays subit l'occupation des troupes françaises, le Conseil dresse une liste "des chevaux de la commune de Bellerive en état de partir en cas de réquisition"¹¹. Tous les propriétaires cités en possèdent deux (dont Samuel Tombez), à l'exception d'un citoyen répondant au nom de de Bellerive et du Lieutenant de milice Frédéric Bessard qui en ont quatre chacun et Jacob Tombez qui en a trois. On peut en déduire que ce dernier figure alors parmi les paysans aisés du village.

Mais d'autres Tombez demeurent modestes; ainsi Ferdinand Tombez, à qui le Conseil confie des petits travaux: il est taupier pour les années 1797-1799, 1802, ou garde les chevaux dans les marais durant la belle saison¹². La maison qu'il possède est dite en mauvais état. Son invalidité, citée dans les sources militaires de 1777, explique certainement cet état de pauvreté.

L'indigence de la veuve Marguerite Tombez préoccupe également le Conseil en 1796.

A la fin du XVIIIe siècle, Nicolas Tombez épouse Catherine Salomé Vuillème et vient probablement habiter chez sa femme, à Salavaux. La famille Vuillème semble alors également figurer parmi les paysans aisés de la commune.

Le statut social de la famille s'améliore encore durant le XIXe s. Cela peut s'apprécier, entre autres, par la présence presque continue d'un membre de la famille au sein de la municipalité et par les alliances matrimoniales.

Nous ne citerons que David Louis Tombez (futur conseiller municipal), qui épouse en 1826 Judith Julie Fivaz, issue d'une branche de cette noble famille payernoise. Précisons toutefois qu'il s'agit d'une branche Fivaz moins fortunée que celle du colonel Samuel François Fivaz qui possédait d'ailleurs une belle propriété à Salavaux, soit l'actuelle maison de vente de meubles anglais.

A partir de la fin du XVIIIe s., la famille se divise en trois branches, toujours représentées de nos jours, la branche issue du couple Tombez-Fivaz étant la seule à demeurer encore à Salavaux, Bellerive. C'est cette branche qui fournira trois préfets au canton de Vaud au XXe siècle¹³.

¹¹ Archives comm. de Bellerive, A 1, Conseil, 12.3.1799.

¹² Ibidem, 6.12.1796 / 3.1.1797 / 4.4.1797 / 13.10.1802 / A 2: 5.5.1804.

¹³ Maurice Meylan, Les préfets vaudois, acteurs de leur époque, 1994.

Démographie familiale

Si l'on s'intéresse à l'effectif des Tombez à Bellerive au cours des siècles, on remarque que cette famille correspond aux observations générales fournies par les historiens de la démographie. Du Moyen Age jusqu'en vers 1800, leur nombre reste stationnaire: deux, trois ou quatre foyers par génération. Les couples voient naître 4 à 7 enfants. Mais une grande mortalité infantile, des mères mortes en couches, des maladies et des accidents (le petit Samuel Frédéric Tombez, 8 ans, meurt noyé dans la Broye en 1810) feront que seuls deux enfants en moyenne parviendront à l'âge de procréer. Si l'on ajoute à cela quelques couples stériles et deux ou trois célibataires, on comprend pourquoi les effectifs stagnent.

Dès le XIXe s., les progrès de l'hygiène et de la médecine, l'amélioration de l'alimentation (quantité, variété, etc.) permettent à plusieurs enfants d'arriver à l'âge adulte. Et de nombreux couples parviennent à élever des familles de plus de 7 ou 8 enfants.

Enfin, comme partout ailleurs, le nombre d'enfants par couple va sérieusement diminuer dès le milieu du XXe siècle.

En prenant les données conventionnelles, soit 4 à 5 individus par feu au Moyen Age et sous l'Ancien Régime, on peut estimer que Bellerive a toujours eu entre 5 et 30 Tombez dans la commune. Au XIXe siècle, ils devaient être entre 15 et 50, ayant pu avoisiner les 60 vers 1900¹⁴.

Gilbert Marion

¹⁴ La commune de Bellerive comptait 303 habitants en 1803, 440 hab. en 1914.